

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

3.00 crédits	15.0 h	Q1
--------------	--------	----



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>La protection de l'environnement s'est d'abord définie, en droit interne, par la police des établissements classés dans le cadre du Règlement général pour la protection du travail, c'est-à-dire par un régime d'autorisation préalable des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Ce régime est actuellement celui du "permis d'environnement" tel qu'il est organisé dans les trois régions.</p> <p>L'objectif du cours est d'appréhender les aspects transversaux et les spécificités des régimes mis en place.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'examen est écrit. L'évaluation vise à apprécier tant la maîtrise par l'étudiant de la matière abordée que sa capacité à pouvoir l'appliquer à un contexte factuel particulier. La résolution de casus ou le commentaire jurisprudentiel peut être prévu.
Méthodes d'enseignement	L'enseignement se donne en présentiel. Il est dispensé sous la forme d'un cours magistral, impliquant une participation active des étudiants (analyse de la jurisprudence et études de cas).
Contenu	<p>Autorisations administratives (environnement)</p> <p>Le régime d'autorisation administrative en matière d'environnement (les permis d'exploitation) constitue l'une des premières régulations des activités susceptibles d'impacts sur l'environnement ou le voisinage (cf le régime du RGPT)</p> <p>Dans un premier temps, le cours aborde l'encadrement normatif des régimes d'autorisation administrative en matière d'environnement par le droit de l'Union. Sont rappelées les exigences du régime d'évaluation des incidences sur l'environnement déjà abordé dans un cours précédent et les exigences des directives IED (anciennement IPPC) et SEVESO.</p> <p>Ensuite, les régimes juridiques de droit interne sont abordés de manière comparative en prenant en considération leurs évolutions depuis le RGPT.</p>
Ressources en ligne	Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme Moodle
Bibliographie	Les références communiquées aux étudiants lors de l'enseignement.
Autres infos	Supports : Recueil de textes normatifs applicables Plan de cours Références à la jurisprudence pertinente Syllabus
Faculté ou entité en charge:	DRTB

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier (horaire décalé)	DPIB2MC	3		